

La collecte des pneus

- La collecte des pneus en Charente s'effectue sur quelques sites à des dates précises et suivant les conditions ci-contre.

- Service gratuit réservé aux particuliers charentais (professionnels et agriculteurs non autorisés).

Les pneumatiques pris en charge

Uniquement les pneus :

- **des véhicules légers** dans la limite de **4 unités par foyer** ;
- **des motos** dans la limite de **2 unités par foyer**.

Pour tous les autres types de pneus (pneus de professionnels, agricoles, poids lourds...) vous devez contacter une entreprise spécialisée.

Les conditions de collecte

Pour des raisons de sécurité et de réglementation, le dépôt ne s'effectue pas en déchèterie mais sur des sites en Charente, à des dates précises, selon les modalités suivantes :

1 Sur inscription :

- inscrivez-vous à une date et un lieu de collecte en appelant au numéro vert de Calitom 0 800 500 429.

2 Sur le lieu de collecte :

- venez déposer vos pneumatiques au lieu et à la date auxquels vous vous êtes inscrits, dans la limite des quantités mentionnées.

Seuls les pneumatiques des particuliers propres, secs, non déchirés et sans jante seront acceptés.

La collecte des pneus



Dates et lieux de dépôt

- mardi 12 **décembre** 2017
à Poullignac

- mardi 09 **janvier** 2018
à Sainte sévère

- vendredi 09 **février** 2018
à Champagne-mouton

- mardi 06 **mars** 2018
à Poullignac

- mardi 29 **mai** 2018
à Sainte sévère

- vendredi 29 **juin** 2018
à Champagne-mouton